

16.08.2019 - 11:08 Uhr

## Media Service: Le Conseil de la presse blâme la «Weltwoche»: Hans-Peter Portmann mal cité (Prise de position 33/2019)

Bern (ots) -

Parties: Portmann c. «Blick» et «Weltwoche»

Thèmes: Recherche de la vérité / Traitement des sources / Rectification

Plainte 1 contre «Blick» et plainte 2 contre «Weltwoche» rejetée; plainte 3 contre «Weltwoche» admise

Résumé

Le conseiller national Hans-Peter Portmann a adressé pas moins de trois plaintes au Conseil suisse de la presse, contre la «Weltwoche» et le «Blick». Dans deux d'entre elles, il était question de la Commission de politique extérieure du Conseil national. L'ancien conseiller national Christoph Mörgeli avait commenté dans la «Weltwoche» le vote sur une intervention déposée par Hans-Peter Portmann au sujet du Pacte de l'ONU sur les migrations en disant que le conseiller national PLR ne parviendrait pas même à convaincre les membres de son groupe. La réaction de Hans-Peter Portmann à ce commentaire - il a demandé un rectificatif par mail - a cependant permis de savoir comment les partis avaient voté. Le «Blick» a saisi l'occasion pour rapporter que Hans-Peter Portmann avait, par son mail, trahi son obligation de garder le secret et que la présidente de la commission, Elisabeth Schneider-Schneiter, allait examiner la question. Cet article a donné lieu à deux plaintes, qui ont toutes deux été rejetées. De l'avis du Conseil de la presse, le «Blick» n'a pas porté atteinte à son devoir de vérité et la «Weltwoche» n'était pas obligée de faire un rectificatif ni ne l'a refusé.

Le Conseil de la presse a en revanche accepté la troisième plainte de Hans-Peter Portmann. Elle portait sur un éditorial du conseiller national et rédacteur en chef de la «Weltwoche» Roger Köppel. Sous le titre «Volksverächter» (détracteur du peuple), Roger Köppel commentait par des mots très forts, mais admissibles, la prestation de Hans-Peter Portmann lors d'une émission télévisée consacrée à l'initiative dite sur l'autodétermination. A un moment, Roger Köppel suggérait par l'incise «so Portmann» (selon Portmann), que celui-ci avait parlé dans le talkshow de «reissenden Bestie Volk» (la bête féroce qu'est le peuple). La formulation est présentée au lecteur comme une citation au style indirect, bien que Hans-Peter Portmann n'ait jamais prononcé ces mots, ou des mots analogues. Par ce traitement incorrect des sources, la «Weltwoche» a dénaturé la pensée de Hans-Peter Portmann et violé le code de déontologie des journalistes.

Contact:

Schweizer Presserat  
Conseil suisse de la presse  
Consiglio svizzero della stampa  
Ursina Wey  
Geschäftsführerin/Directrice  
Rechtsanwältin  
Münzgraben 6  
3011 Bern  
+41 (0)33 823 12 62  
info@presserat.ch  
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100831112> abgerufen werden.